



Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre...

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Dans une semaine nous connaissons les résultats du premier tour des élections présidentielles.

Dans une interview au journal Le Point, le président de la République, comme il l'a déjà fait à maintes reprises, commente son quinquennat et la situation actuelle.

Une phrase, notamment, a retenu mon attention.

Interrogé sur la loi Travail, il répond : *« La seconde version de la loi Travail permet des accords d'entreprise et dans le pays je n'ai pas encore rencontré un salarié qui me dise qu'il a perdu des droits à cause d'elle. Les travailleurs l'ont bien compris. Lors des dernières élections professionnelles ils ont placé en tête les syndicats réformistes, ceux qui ont négocié cette loi avec nous : pour la première fois la CFDT est passée devant la CGT. Si la gauche socialiste avait agi comme la CFDT, elle serait dans une meilleure situation aujourd'hui. »*

Méconnaissance, méthode Coué, déni de réalité, ou un peu de tout cela, c'est ce qu'inspire cette réponse.

Rappelons, par exemple, que le cycle des élections professionnelles a duré quatre ans et la loi Travail quelques mois seulement sur ces quatre ans.

Rappelons aussi que la CFDT a peu amélioré son score et que c'est la CGT qui a surtout perdu.

Rappelons encore qu'une loi (et ses décrets) met quelque temps à entrer en application et que cela commence à se voir, notamment quant à l'allègement des PSE.

Enfin, je ne sais pas quels salariés (triés sur le volet ?) il a rencontrés, mais je sais que la semaine dernière, à Niort, les militant(e)s FO qui voulaient lui parler d'Heuliez ont été tenus à l'écart.

De fait, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

En ce qui nous concerne, nous maintenons que l'inversion de la hiérarchie des normes en matière de temps de travail est une faute historique dans laquelle d'autres vont s'engouffrer.

Et nous savons, confirmé par plusieurs sources, que celui qui a tout bloqué sur cette question ce n'est ni la ministre du Travail, ni le Premier ministre de l'époque, mais le président de la République.

Une autre inversion a ainsi vu le jour : celle ne permettant pas à un président sortant de se représenter. ▀

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
[@jcmailly](#) sur Twitter